Service des achats du gouvernement

Rapport annuel 1984-1985

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé par le
Service des achats
du gouvernement

Cette édition a été produite par
la Direction générale
des publications gouvernementales

Dépôt légal — 1er trimestre 1986
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN: 2-5510-4007-6
ISSN: 0831-4675

© Gouvernement du Québec

Monsieur Pierre Lorrain
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre le premier rapport annuel du Service des achats du gouvernement pour l'exercice prenant fin le 31 mars 1985.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le ministre délégué aux
Services et Approvisionnements,

Gilles Rocheleau

Québec, le 17 décembre 1985

Monsieur Gilles Rocheleau
Ministre délégué aux Services
et Approvisionnements
1045, de la Chevrotière
Édifice G, 7e étage
Québec

Monsieur le Ministre,

Il me fait plaisir de vous transmettre le rapport des activités du Service des achats du gouvernement pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1985.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le directeur général,

Jean-Claude Careau, *ing.*

Québec, le 17 décembre 1985

Table des matières

Le Service des achats 9

Le rapport de la Direction 11

— 1984-1985: Nouveau statut 11

— Faits saillants, vue d'ensemble 11

— Modifications à la Loi sur le Service des achats du gouvernement 11

— Modifications à la réglementation concernant les contrats d'approvisionnement 11

— Plan directeur de l'informatique 11

— Ressources financières 12

— Ressources humaines 12

— Organigramme 13

La Direction de la planification 15

Mandat et organisation 15

— Le Service conseil en approvisionnement 15

— Le Service de la location d'équipements 15

— Le Service des systèmes et procédures 15

— Les Services administratifs 16

La Direction des opérations 16

Mandat et organisation 16

La Direction de la coordination 17

Mandat et organisation 17

— Le Service du fichier des fournisseurs 17

— Le Service du Fonds renouvelable des fournitures et de l'ameublement 17

— Le Service de la gestion de la qualité 17

— Le Service de la disposition des surplus 17

Le Bureau du contrôleur des assurances 18

Les réalisations 19

— Résultats des opérations découlant du mandat spécifique 19

— Répartition des achats et locations par classe de produits 19

— Fournisseurs de biens inscrits au fichier 21

— Résultats des rôles complémentaires 21

— Nombre de fournisseurs inscrits et valeur des transactions 22

— Résumé des activités du Bureau du contrôleur des assurances en 1984-1985 22

Le Service des achats

La mise en place du Service central d'achats pour le gouvernement remonte à 1939; il relevait alors directement du Premier Ministre. Les *Statuts refondus de la province de Québec*, 1941, c. 45, changèrent son appellation en celle de Service des achats du gouvernement.

De 1969 à 1973, le Service des achats est rattaché au ministère de l'Industrie et du Commerce. À compter de 1973, c'est le ministre des Travaux publics et de l'Approvisionnement qui en est responsable, et ce jusqu'au 31 mars 1984. Depuis le 1er avril 1984, il est devenu un organisme autonome.

Le Service des achats du gouvernement constitue l'organisme central d'achat du gouvernement du Québec et est régi par la Loi sur le Service des achats du gouvernement.

Le directeur général du Service des achats du gouvernement a pour rôle de surveiller et de diriger les achats faits par les ministères et organismes du gouvernement et de louer le matériel dont ils ont besoin.

Le Service des achats du gouvernement assume plusieurs rôles complémentaires qui découlent de la réglementation:

— il effectue l'aliénation des biens meubles publics excédentaires;

— il administre l'opération du Fichier central des fournisseurs de services du gouvernement;

— il gère le Fonds renouvelable des fournitures et de l'ameublement pour le gouvernement et le Fonds renouvelable pour l'acquisition des équipements informatiques.

De plus, conformément à une directive du Conseil du trésor, il octroie les contrats d'assurance pour les ministères et organismes du gouvernement du Québec.

Le Service des achats du gouvernement compte trois (3) directions, soit:

— la Direction de la planification;

— la Direction des opérations;

— la Direction de la coordination;

ainsi que le Bureau du contrôleur des assurances.

Les mandats et l'organisation administrative de chacune de ces unités administratives sont décrits dans la section du rapport qui leur est propre.

Le rapport de la Direction

1984-1985: Nouveau statut

La Loi sur la Société immobilière du Québec, adoptée en décembre 1983, abolissait le ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement et, en vertu de l'article 85, le Service des achats du gouvernement devenait, le 1er avril 1984, un organisme autonome relevant du ministre délégué à l'Administration et président du Conseil du trésor.

Cette restructuration a entraîné pour le Service des achats du gouvernement, en plus de la prise en charge des activités de design, d'acquisition, de livraison et de gestion des inventaires de mobilier, la création d'un nouveau service ayant pour mandat de gérer les ressources humaines, matérielles et financières.

Faits saillants, vue d'ensemble

Modifications à la Loi sur le Service des achats du gouvernement

À la suite de l'abrogation de la Loi du ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement, le Service des achats du gouvernement a relevé certaines lacunes de nature légale relativement à son fonctionnement. Elles concernaient notamment les pouvoirs et devoirs du directeur général du Service des achats, son personnel, la signature des actes, documents ou écrits de même que l'authenticité des documents ou copies.

Afin de corriger ces lacunes, des modifications ont été apportées à la Loi sur le Service des achats du gouvernement, au cours de la session d'automne 1984 de l'Assemblée nationale. Ces modifications ont été sanctionnées le 21 décembre 1984.

Modifications à la réglementation concernant les contrats d'approvisionnement

Les principales modifications apportées au règlement sur les contrats d'approvisionnement du gouvernement (décret 2400-84), par rapport aux arrêtés en conseil 2591-77 et 2593-77 peuvent se résumer comme suit:

1. Le décret 2400-84 réglemente maintenant l'achat et la location, lesquels étaient abordés dans deux (2) règlements distincts auparavant (A.C. 2591-77 achat et A.C. 2593-77 location).

2. Les délégations ont été modifiées de la façon suivante:

- la délégation générale concernant les achats effectués par les ministères et les organismes a été portée de 1 000 $ à 2 000 $ par transaction;
- les achats effectués auprès d'un organisme du gouvernement qui gère un fonds renouvelable, ainsi que les achats faits auprès de la Société des alcools ont été ajoutés à l'ancienne réglementation qui ne spécifiait que le cas des achats faits auprès de l'Éditeur officiel;
- les achats de biens spécialisés, lorsqu'il y a entente avec le directeur général des achats, sont maintenant permis;
- la limite des achats par transaction des ministères, après entente avec le directeur général des achats est maintenant de 5 000 $, contrairement à ce qui était spécifié dans la réglementation précédente.

3. Les autorisations requises

Le seuil en vertu duquel des autorisations sont requises pour l'émission d'un contrat d'approvisionnement et les suppléments à être versés en sus du montant prévu dans un contrat d'approvisionnement, ont été augmentés.

4. La production d'un rapport sur l'application du décret 2400-84

À la fin de chaque année financière, à la demande du secrétaire du Conseil du trésor, le directeur général des achats est tenu de faire rapport au Conseil du trésor sur l'application du présent règlement. Cette exigence n'existait pas auparavant.

Plan directeur de l'informatique

En 1983, le Service des achats du gouvernement réalisait une première étude portant sur un examen de l'état des systèmes informatiques existants ainsi que sur les besoins de ses différents services en matière de développement de systèmes informatiques et bureautiques. L'accroissement des responsabilités et activités du Service, l'évolution de l'approvisionnement gouvernemental et le besoin d'une planification d'ensemble en matière de développement des systèmes nécessitaient l'établissement d'un plan directeur de l'informatique et de la bureautique.

Au cours de l'exercice 1984-1985, le Service des achats du gouvernement s'est doté d'un plan directeur de l'informatique et de la bureautique pour l'ensemble de ses activités. Ce plan définit les structures et les ressources nécessaires pour répondre aux besoins de traitement et de communication de l'information.

Ressources financières

	1984-1985 000 $
Fonctionnement	
Traitements	5 495,8
Autres rémunérations	188,4
Communications	524,0
Services	101,8
Entretien	66,5
Loyers	61,5
Fournitures	143,5
Autres dépenses	2,3
Sous-total	**6 583,8**
Capital	
Équipement	140,1
Sous-total	**6 723,9**
Prêts et avances	
Avances	8 500,0
Total	**15 223,9**

Ressources humaines

	1984-1985
Employés permanents	200
Employés à temps partiel	9
Total	**209**
Catégorie	
Cadres	14
Professionnels	55
Agents de maîtrise	6
Techniciens	14
Personnel de soutien et ouvriers	111
Total	**200**

Organigramme

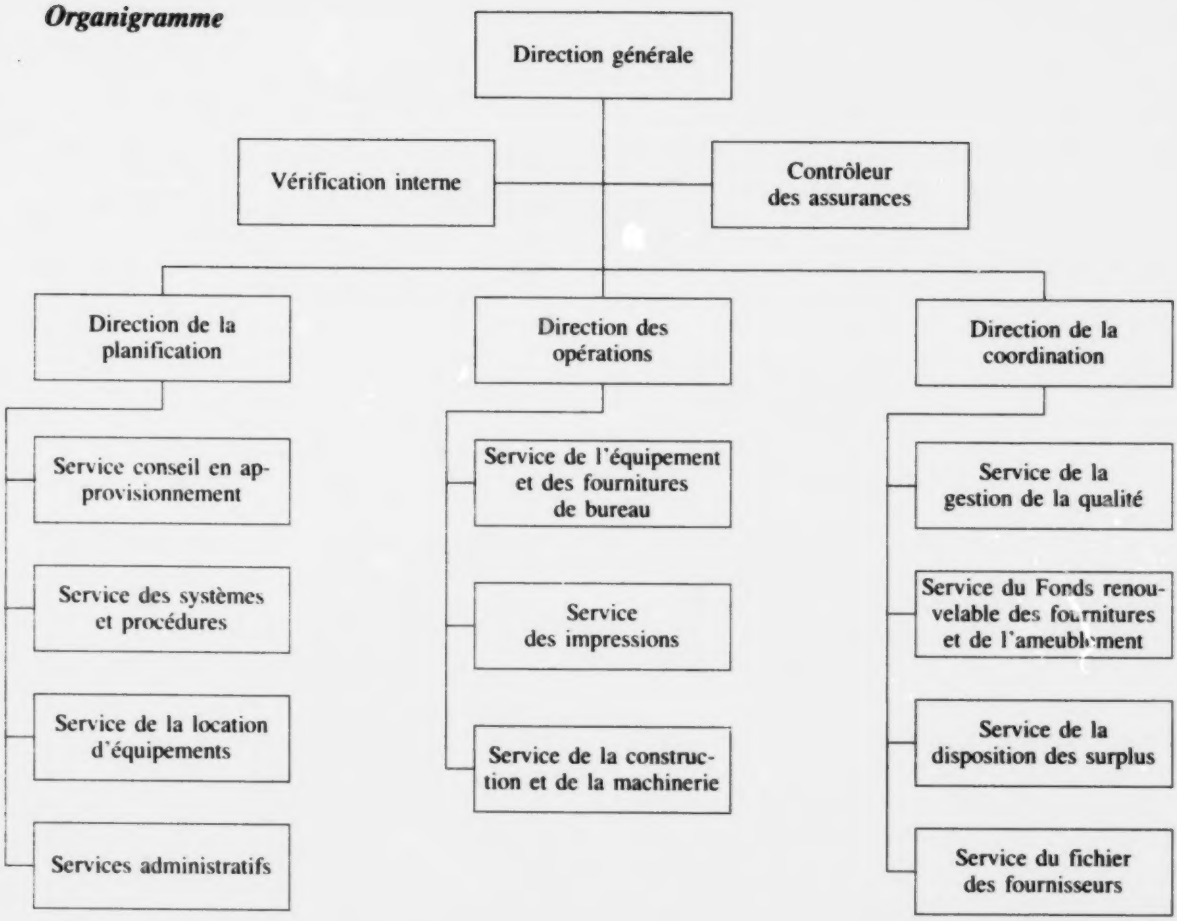

La Direction de la planification

Mandat et organisation

Le mandat de la Direction de la planification consiste à:

- étudier les besoins des ministères et organismes désignés en matière d'approvisionnement;
- développer et améliorer les moyens et systèmes de gestion pour répondre adéquatement à ces besoins;
- veiller à la constitution et à la mise à jour des répertoires des taux de location, des loueurs de machinerie lourde et des loueurs de véhicules automobiles;
- administrer le Fonds renouvelable pour l'acquisition d'équipements informatiques;
- concevoir, développer et implanter les systèmes administratifs et informatiques nécessaires aux opérations du Service des achats du gouvernement;
- fournir les services administratifs nécessaires au Service des achats du gouvernement.

Cette direction comprend les services suivants:

- le Service conseil en approvisionnement;
- le Service de la location d'équipements;
- le Service des systèmes et procédures;
- les Services administratifs.

Le Service conseil en approvisionnement

Le mandat principal du Service conseil en approvisionnement consiste à évaluer les besoins des ministères en matière d'approvisionnement et à proposer les méthodes les plus efficaces pour les satisfaire. Outre ce mandat principal, le Service s'est vu attribuer la responsabilité des secteurs d'activités suivants:

- le développement d'un système de surveillance des achats effectués par les ministères et organismes assujettis à la loi;
- les relations entre le Service des achats du gouvernement et ses clients;
- les regroupements de besoins;
- les abonnements;
- les protocoles d'entente.

Le Service de la location d'équipements

Le mandat du Service de la location d'équipements consiste à établir, publier et maintenir à jour le *Répertoire des taux de location*, le *Répertoire des loueurs de véhicules automobiles* et le *Répertoire des loueurs de machinerie lourde*. Il élabore les spécifications d'achat des véhicules automobiles susceptibles d'être achetés par le gouvernement, opère le système de la carte de crédit universelle et administre le Fonds renouvelable pour les équipements informatiques. Les disponibilités de ce fonds sont utilisées pour l'achat d'équipements informatiques qui sont loués aux ministères et organismes. Les revenus de location et le produit de leur disposition sont ensuite réutilisés aux mêmes fins.

Les objectifs visés par la création du Fonds renouvelable pour les équipements informatiques sont les suivants:

- disposer d'un fonds permettant d'acquérir, au moment jugé économiquement opportun, les équipements informatiques requis par les ministères et les organismes;
- restreindre les coûts de la location d'équipements;
- régulariser les dépenses des ministères affectées à l'acquisition des équipements informatiques;
- rationaliser l'utilisation des équipements en facilitant leur transfert d'un organisme à l'autre grâce à une gestion centralisée.

Le Service des systèmes et procédures

Le Service des systèmes et procédures a pour premier mandat de concevoir et de mettre en application les systèmes administratifs propres aux opérations du Service des achats du gouvernement. De plus, il doit voir à la mise en place des systèmes informatiques et des équipements de bureautique et en assurer l'exploitation. Il doit également élaborer et mettre en place un système homogène d'approvisionnement au moyen de procédures et de règles relatives à l'approvisionnement.

Les Services administratifs

Les Services administratifs fournissent aux unités administratives l'assistance conseil et le soutien administratif nécessaires à la gestion des ressources humaines, financières et matérielles. Ils sont également responsables de la gestion des documents et de l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels.

La Direction des opérations

Mandat et organisation

La Direction des opérations est chargée d'acheter ou de louer aux meilleures conditions, les biens meubles requis par les ministères et organismes désignés, assujettis à la Loi du Service dès achats du gouvernement.

Cette direction comprend les services suivants:

— le Service de la construction et de la machinerie;

— le Service de l'équipement et des fournitures de bureau;

— le Service des impressions.

Ces services ont pour mandat, chacun dans leur domaine:

— d'agir comme conseiller technique auprès des ministères et organismes en les aidant à préparer des devis techniques et des spécifications pour divers produits et équipements;

— d'analyser les demandes de biens, de procéder aux appels d'offres ou aux négociations et d'octroyer les contrats selon la réglementation et les procédures en vigueur.

La Direction de la coordination

Mandat et organisation

Le mandat de la Direction de la coordination consiste à:

- administrer le Fichier central des fournisseurs du gouvernement et le Fichier des fournisseurs de biens;
- approvisionner en ameublement, en fournitures de bureau, en formulaires et en matériel de laboratoire, les ministères et organismes désignés ainsi que les organismes publics et parapublics ayant adhéré au protocole d'entente du Service du Fonds renouvelable des fournitures et de l'ameublement;
- s'assurer que les produits achetés par le Service des achats du gouvernement répondent aux exigences exprimées dans la commande;
- disposer des biens meubles publics excédentaires en conformité avec la réglementation en vigueur;
- administrer le processus d'ouverture des soumissions.

Cette direction comprend les services suivants:

- le Service du fichier des fournisseurs;
- le Service du Fonds renouvelable des fournitures et de l'ameublement;
- le Service de la gestion de la qualité;
- le Service de la disposition des surplus.

Le Service du fichier des fournisseurs

Le mandat du Service du fichier des fournisseurs consiste à administrer le Fichier central des fournisseurs de services du gouvernement et le Fichier des fournisseurs de biens et des acheteurs de surplus en conformité avec la réglementation en vigueur.

Le Fichier central des fournisseurs de services, instauré en 1977 comprend les fichiers suivants:

- le Fichier des entrepreneurs en construction;
- le Fichier des professionnels reliés à la construction, au génie ou aux sciences physiques;
- le Fichier des professionnels reliés à l'administration ou aux sciences humaines;
- le Fichier des services reliés à l'audiovisuel et aux arts graphiques;
- le Fichier des services auxiliaires;
- le Fichier des services reliés à la sécurité;
- le Fichier des agences de publicité.

Le Service du Fonds renouvelable des fournitures et de l'ameublement

Dans le but de faciliter et de réaliser économiquement l'approvisionnement en fournitures de bureau, fournitures de laboratoire, formulaires et ameublement des différents ministères et organismes, le Service des achats du gouvernement gère le Fonds renouvelable des fournitures et de l'ameublement qui achète et revend ces biens. Les produits de la vente de ces biens sont réutilisés aux mêmes fins.

Le Fonds renouvelable du Service des achats du gouvernement est constitué de deux (2) avances du Fonds consolidé du revenu: une première avance de 1,9 millions $ versée en 1975 pour les fournitures de bureau, l'équipement de laboratoire et les formulaires et une seconde avance de 2 millions $ versée en 1984 pour l'ameublement.

Le Service de la gestion de la qualité

Le mandat du Service de la gestion de la qualité consiste à:

- s'assurer que les produits achetés par le Service des achats du gouvernement répondent aux exigences exprimées dans la commande;
- promouvoir l'implantation de programmes de contrôle de la qualité dans les usines des fournisseurs du gouvernement du Québec;
- diriger le programme de standardisation et de normalisation du mobilier utilisé par le gouvernement du Québec.

Le Service de la disposition des surplus

Le directeur général des achats a pour mandat d'aliéner tous les biens meubles publics déclarés excédentaires, conformément à l'arrêté en conseil 2269-77. Lorsqu'un bien-meuble est déclaré excédentaire, le Service de la disposition des surplus l'offre aux autres ministères ou organismes au moyen d'une inscription au catalogue *Le Transfert*.

Si aucun gestionnaire du gouvernement du Québec ne réclame le bien ainsi offert, le Service de la disposition des surplus procède à sa mise en vente. Les méthodes couramment utilisées sont l'appel d'offres sur invitation ou public et la vente par encan.

Le Bureau du contrôleur des assurances

Le Bureau du contrôleur des assurances a comme mandat de faire respecter la politique de non-assurance du gouvernement du Québec. Cette politique s'applique aux ministères et organismes dont le budget est voté par l'Assemblée nationale.

Le Bureau du contrôleur des assurances agit aussi comme conseiller et acheteur d'assurances pour les sociétés paragouvernementales. L'achat des contrats d'assurance se fait par soumission auprès des courtiers d'assurance de la province de Québec.

Les réalisations

Les réalisations du Service des achats sont de deux types; l'un comprend les résultats des opérations reliées à son mandat spécifique tel que précisé dans sa loi constitutive, l'autre comprend les résultats découlant des rôles complémentaires.

Résultats des opérations découlant du mandat spécifique

En 1984-1985, le Service des achats du gouvernement a effectué, pour les différents ministères et organismes, des achats et locations pour plus de 380 millions $ répartis entre 13 267 commandes. De ces commandes, environ six cents (600) ont fait l'objet d'un suivi à l'usine afin de s'assurer du respect des exigences contractuelles. Tout en effectuant ces transactions, des efforts ont été fournis en vue de trouver de nouvelles sources d'approvisionnement présentant un apport économique plus important pour le Québec. Ces efforts ont porté fruit, notamment dans le secteur des équipements de bureautique, du mobilier ergonomique, des pesticides biologiques et des contenants forestiers pour le reboisement.

De plus, un comité de gestion de la qualité dont le mandat est de réviser les *Normes de contrôle de la qualité en usine* publiées par le Bureau de normalisation du Québec a été formé.

Le tableau qui suit présente la répartition des achats et locations, par classe de produits.

Répartition des achats et locations par classe de produits

Classe de produits	Avril 1983 Mars 1984		Avril 1984 Mars 1985	
	Nombre de commandes	Montant (milliers $)	Nombre de commandes	Montant (milliers $)
01 Animaux vivants	2	5	4	65
02 Provendes	44	733	39	891
03 Matériel agricole	138	1 177	99	2 472
04 Fertilisants, pesticides	161	4 320	144	6 898
05 Matériel d'élevage	19	137	12	115
06 Produits végétaux	71	4 737	73	6 321
09 Produits d'artisanat	—	—	1	12
10 Véhicules	668	17 206	442	28 528
11 Pièces et accessoires pour véhicules moteurs	269	1 049	142	681
12 Pneus et chambres à air	66	1 051	8	1 337
13 Matériel et outillage	142	324	75	409
14 Fournitures et pièces pour avions bateaux et chemins de fer	219	2 604	219	3 024
15 Matériel minier de forage et d'excavation	29	876	30	282
16 Matériel de manutention	77	2 800	137	1 105
17 Moteurs et équipement de transmission	69	403	133	259
18 Machinerie lourde et matériel divers de construction	230	7 158	186	5 254
19 Matériel de sécurité, de sauvetage et anti-incendie	95	619	70	432
21 Produits pétroliers et combustibles	321	49 661	303	44 036
23 Produits bitumineux	25	20 465	25	33 108
24 Produits chimiques pour l'entretien des routes	92	31 555	79	30 633
26 Matériaux de maçonnerie	123	691	89	516
27 Articles fabriqués en ateliers	311	1 713	144	2 125
28 Matériaux de construction	297	1 395	87	1 363
29 Armes à feu et explosifs	33	801	28	276
30 Spécialités de construction	106	437	54	477
31 Bois	589	5 771	417	8 480
32 Métaux de fonderie	19	117	18	85
33 Tuyaux ondulés et métaux ferreux	359	4 507	266	4 858
34 Métaux non ferreux	34	979	41	1 227
35 Câbles, vis, clous, etc.	133	314	113	814
36 Tuyauterie, plomberie et chauffage	512	4 578	207	3 081

Répartition des achats et locations par classe de produits (suite)

Classe de produits	Avril 1983 Mars 1984		Avril 1984 Mars 1985	
	Nombre de commandes	Montant (milliers $)	Nombre de commandes	Montant (milliers $)
37 Peintures	214	5 431	104	6 425
38 Vitres transparentes et plastiques	6	14	5	26
39 Structures préfabriquées	57	1 344	45	1 425
40 Quincaillerie	185	435	90	360
41 Soudure	33	230	23	219
42 Outils de précision	5	15	2	5
43 Machines et fournitures industrielles	58	535	46	425
44 Matériel industriel	56	180	57	174
45 Matériel de production et de distribution	206	2 294	146	1 608
46 Matériel électronique	459	5 532	507	6 309
49 Matériel d'éclairage, réfrigération	426	3 979	273	2 525
50 Matériel scientifique	368	2 301	289	2 739
53 Produits chimiques de laboratoire	37	198	27	153
54 Rayons X	4	18	4	38
55 Matériel de photographie	93	955	118	669
56 Produits pharmaceutiques	252	1 566	230	1 924
58 Matériel et fournitures de dentisterie	—	—	1	37
59 Produits de beauté	8	66	7	69
60 Abonnements	45	243	45	235
61 Matériel et services informatiques	1 327	83 289	1 931	75 108
62 Livres, manuels, annuaires	244	786	107	686
63 Fournitures de bureau	456	4 449	484	5 623
64 Instruments et matériel de dessinateurs et d'artistes	173	925	126	1 270
65 Machines de bureau et photocopieurs	115	4 666	128	24 247
66 Mobilier	387	7 293	797	13 565
67 Papier, contenants et matériel d'emballage	209	4 080	194	3 299
68 Impression	2 300	25 034	2 248	26 974
69 Matériel et fournitures d'imprimante	87	877	71	935
70 Tissus, rideaux, stores vénitiens	124	818	102	1 700
71 Laine, fibres synthétiques	3	7	7	75
72 Machines et fournitures pour microfilms	232	1 466	214	2 395
74 Vêtements	145	1 034	278	2 283
75 Chaussures	41	910	60	1 029
76 Revêtement de sol	47	200	25	187
77 Matériel de camping	55	290	55	133
78 Cuir et fourrure	—	—	—	—
79 Fournitures de police	70	935	78	908
80 Viandes, poissons et fruits de mer	375	2 513	369	2 389
82 Produits laitiers et avicoles	77	888	71	807
83 Produits de boulangerie	17	369	16	435
85 Épicerie	47	1 609	33	986
87 Tabac, boissons, bonbons	21	423	21	345
89 Produits d'entretien et de nettoyage	142	1 354	77	732
91 Bijouterie, faïence et bibelots	—	—	2	4
93 Instruments et accessoires de musique	33	125	35	162
94 Équipements sportif, athlétique, de loisirs	36	183	32	126
95 Oeuvres d'art	3	5	2	7
Total[1]	**14 531**	**338 049**	**13 267**	**380 939**

1 Il est possible que la somme des montants ne balance pas avec les totaux à cause de l'arrondissement des données.

Ces nombres et ces montants comprennent les achats de matériaux routiers du ministère des Transports.

Fournisseurs de biens inscrits au Fichier

	1983-1984	1984-1985
Fournisseurs réguliers	9 054	9 301
Fournisseurs occasionnels	8 273	8 087
Total	**17 327**	**17 388**

Différentes études ont été réalisées touchant plusieurs aspects de l'approvisionnement gouvernemental, telle la définition du profil de l'approvisionnement gouvernemental. Ces études avaient pour but de sensibiliser les autorités des ministères et des organismes à l'importance de la fonction d'approvisionnement, de l'évaluation du système de regroupements d'achats et de l'analyse des modes d'approvisionnement utilisés dans le domaine de l'impression.

Conformément à son programme de relations entre les intervenants en matière d'approvisionnement, le Service des achats du gouvernement a mis sur pied un comité composé de représentants de son service et de représentants des six (6) ministères dont le nombre et la valeur des transactions étaient les plus élevés. Le rôle de ce comité consiste à proposer des améliorations dans le secteur de l'approvisionnement.

Le Service des achats du gouvernement, en plus de servir les ministères et organismes qui sont assujettis à la Loi sur le Service des achats du gouvernement, offre certains services à d'autres entités administratives telles que des commissions scolaires, des régies, des sociétés et autres organismes non assujettis. En 1984-1985, quatorze (14) nouveaux protocoles d'entente ont été signés, portant ainsi leur nombre total à quatre-vingt trois (83). À noter que cinquante-deux (52) de ces protocoles concernent des services découlant des rôles complémentaires.

Dans le domaine de la location d'équipements, depuis 1971, le Service des achats du gouvernement met à la disposition des ministères et des organismes un répertoire général fixant la rémunération maximale consentie par le gouvernement du Québec en matière de location d'équipements. Les taux de rémunération sont révisés annuellement en fonction de la fluctuation de certaines variables telles que les prix du marché, les échelles salariales des opérateurs et les taux d'intérêts. Depuis 1977, la méthode de calcul des taux de rémunération est approuvée par le Conseil du trésor. Pour 1985-1986, la réévaluation des variables a pour effet d'augmenter ces taux de 6,3% par rapport à 1984-1985.

En ce qui a trait à la location de véhicules automobiles, le Service offre un répertoire qui comprend plus de deux cents (200) comptoirs de location répartis dans toutes les régions du Québec.

Le Répertoire des loueurs de machinerie lourde contient l'identification de chaque loueur, la description des machines offertes et les taux soumis. La location de machinerie lourde représente une dépense annuelle estimée à 21 millions $ pour l'ensemble des ministères et organismes du gouvernement.

Résultats des rôles complémentaires

Disposition des biens meubles excédentaires

Des revenus de plus de 2,7 millions $ ont été versés au Fonds consolidé du revenu à la suite de la disposition de biens meubles publics déclarés excédentaires. De plus, des biens jugés excédentaires dans certains secteurs ont été transférés à d'autres ministères ou organismes; la valeur de ces biens transférés est estimée à plus de 770 000 $.

Fonds renouvelables

Le Fonds renouvelable des fournitures et de l'ameublement a traité près de 54 000 commandes représentant un peu moins de 15 millions $ de vente en 1984-1985. Ces transactions ont entraîné la manutention de plus de 213 000 colis. Le Service des achats a rationalisé les opérations d'entreposage de l'ameublement en centralisant ce secteur d'activité à l'entrepôt de Québec. Ceci a permis le remplacement de l'entrepôt de Montréal par un point de transit qui sera abandonné en 1985-1986.

Le Fonds renouvelable pour les équipements informatiques a généré des revenus d'environ 11,5 millions $ en 1984-1985. Pour la même période, le Fonds a acquis pour 11,9 millions $ d'équipement informatique portant ainsi la valeur du parc (au prix d'achat) à plus de 31 millions $.

Fichier des fournisseurs de services

Le Fichier central des fournisseurs de services a vu sa clientèle augmenter à la suite de l'obligation faite à tous les centres régionaux de santé et de services sociaux d'utiliser les services du fichier pour tous leurs contrats relatifs à la construction. Afin d'épurer régulièrement le Fichier des fournisseurs de services, une directive portant sur les mesures de sanction a été approuvée. Cette directive associée à un système de révision du dossier des fournisseurs de services permettra d'éliminer les fournisseurs offrant des services inadéquats.

Le tableau qui suit fait état des opérations du Fichier central des fournisseurs du gouvernement.

Nombre de fournisseurs inscrits au Fichier central des fournisseurs du gouvernement et volume des transactions

Classe / Fichier	Nombre cumulatif d'inscriptions au		Nombre de réquisitions traitées		Montant estimatif des transactions en 000 $	
	1985-03-31	1984-03-31	1984-1985	1983-1984	1984-1985	1983-1984
02 Entrepreneurs en construction	3 452	3 494	702	993	19 472,0	27 513,4
03 Professionnels de la construction	1 315	1 195	999	851	30 286,0	27 479,6
04 Professionnels de l'administration	576	473	102	129	4 104,0	4 806,6
05 Audiovisuel et arts graphiques	480	472	86	82	2 391,0	2 006,2
06 Services auxiliaires	2 274	2 227	423	381	9 582,0	8 273,4
07 Services reliés à la sécurité	99	101	93	87	2 109,0	1 991,4
08 Publicité	75	79	10	15	5 430,0	5 525,0
Total	**8 271**	**8 041**	**2 415**	**2 538**	**73 374,0**	**77 595,6**

Bureau du contrôleur des assurances

En 1984-1985, le Bureau du contrôleur des assurances a maintenu sa collaboration avec la Société d'habitation du Québec en offrant un service de contrôle des réclamations en assurance contre la responsabilité civile pour les cinq cents (500) offices municipaux d'habitation répartis dans la province. Le Bureau du contrôleur agit aussi comme conseiller auprès de la Société d'habitation du Québec dans l'administration du Fonds d'assurance des immeubles. Il agit également comme conseiller auprès du ministère de l'Éducation dans l'administration du régime d'indemnisation des commissions scolaires. Des analyses de portefeuilles d'assurances sont aussi faites concernant les prêts consentis par la Caisse de dépôt et de placement du Québec et les contrats accordés à des entrepreneurs par la Société immobilière du Québec.

Résumé des activités du Bureau du contrôleur des assurances en 1984-1985

	Nombre	Montant $
Contrats adjugés à la suite d'une soumission publique	9	383 050
Contrats adjugés à la suite d'un appel d'offres sur invitation	4	20 948
Contrats renouvelés, 2e et 3e versements	45	688 096
Contrats vérifiés pour les ministères et organismes	908	—
Renouvellements vérifiés pour les ministères et organismes	966	—
Interventions spéciales	16	—
Analyses de réclamations pour la Société d'habitation du Québec	198	—